

Étude nationale de coûts SAD : une cible de recrutement atteinte et un échantillon à l'image du secteur

Cette note fournit des éléments relatifs aux résultats de l'Appel à candidatures de l'étude nationale des coûts (ENC) portant sur les SAD.

En bref :

- 437 SAD candidats ont été retenus, ce qui est conforme à la cible de recrutement.
- Les SAD retenus représentent 7 % des SAD du territoire national et cumulent 17 % des heures APA et PCH réalisées sur le territoire national, ce qui permettra de réaliser des analyses de coûts du secteur robustes.
- Leurs caractéristiques sont représentatives du secteur en termes de statut juridique et de type de territoire d'implantation. L'échantillon comporte des structures diversifiées, à l'instar du secteur.

Une étude nationale de coûts sur les SAD : quand, comment et pourquoi ?

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ont missionné l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) pour la réalisation technique d'une étude nationale de coûts (ENC), portant sur les services autonomie à domicile (SAD) définis à l'article L313-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et plus spécifiquement sur leurs prestations d'aide et d'accompagnement.

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre l'activité d'aide et d'accompagnement à domicile, et d'identifier les composantes et les déterminants des coûts. Ces travaux viendront également nourrir les politiques publiques portées par la DGCS et la CNSA en faveur du soutien à domicile, qui englobent tant leur organisation (réforme des SAD) que leurs modalités de financement.

Conçue en concertation avec les fédérations représentatives du secteur, l'étude nationale de coûts SAD vise à recueillir, au cours de l'année 2026, des données robustes et représentatives sur un échantillon de services. Ces données sont de deux types :

- Des données d'activité : pendant une période de coupe de deux semaines avec un recueil de données des usagers et un recueil de temps des intervenants ;
- Des données de comptabilité analytique basées sur le dernier exercice comptable clos.

Un appel à candidatures ouvert entre juin et octobre 2025

Afin de recruter un panel de services volontaires pour participer à l'étude, un appel à candidatures a été lancé le 16 juin 2025. Il était ouvert à tous les SAD accompagnant des bénéficiaires de prestations d'aide et d'accompagnement financées par des prestations, allocations ou aide sociale légales ou extra-légales solvabilisant de l'aide à domicile. En particulier, pouvaient candidater aussi bien des SAD réalisant uniquement des prestations d'aide (SAA) que des SAD mixtes aide et soins (SAAS).

Les conditions de recevabilité des candidatures ont été définies à minima, de manière à permettre au plus grand nombre de SAD de manifester leur intérêt. Ces conditions étaient de trois types : (i) le SAD doit être en capacité technique de remonter les données de coupe et de comptabilité analytique ; (ii) le SAD doit candidater sur un périmètre correspondant à celui de sa comptabilité, et (iii) le SAD doit avoir eu une activité APA ou PCH en 2025.

L'appel à candidatures a été clôturé le 21 octobre¹. La liste des services retenus a été présentée au Conseil d'administration de l'ATIH de décembre 2025 et validée par ce dernier avant d'être rendue publique, conformément aux exigences de l'agence pour toute étude de coûts.

Un nombre de candidatures retenues conforme à la cible de recrutement

Le nombre souhaité de participants était compris entre 400 et 500 services, maximum à ne pas dépasser, au vu du budget arbitré, de la complexité en gestion de projet d'un nombre trop grand de participants et d'une volumétrie de données trop importante.

437 candidatures ont été retenues, correspondant à 511 Finess géographiques différents. Pour précision :

- 548 candidatures ont été reçues ;
- 77 candidatures étaient incomplètes, malgré les relances réalisées par l'ATIH auprès des SAD les ayant entamées ;
- 34 candidatures ont dû être écartées car elles ne remplissaient pas les critères de recevabilité (impossibilité de décrire les usagers relevant d'un financement public, de produire un recueil détaillé des temps journaliers des intervenants, de produire un recueil sur les transports, de produire des comptes certifiés ou validés par un expert-comptable ou un comptable sur le périmètre de la candidature pour l'exercice clôturé en 2025, ou de réaliser une affectation des charges et des produits de nature analytique ; ou structures dont seules une partie des antennes entrant dans le périmètre de la comptabilité souhaitent participer ; ou encore SAD sans aucune heure réalisée pour les plans d'aide APA/PCH en 2025) ;

D'après les données collectées par la CNSA dans le cadre des Concours versés aux départements, il y avait au 1^{er} janvier 2024 un total de 6 314 SAD autorisés sur le territoire. **L'échantillon de 437 SAD retenus couvre ainsi 7 % du nombre des services définis par leur périmètre d'autorisation.**

Un échantillon de SAD diversifiés, globalement représentatif du secteur en termes de statuts juridiques et de territoires d'implantation

Le recrutement des SAD s'est fait en poursuivant deux objectifs :

- Obtenir un échantillon qui soit un « modèle réduit » de l'ensemble du secteur ;
- Surreprésenter certaines catégories de SAD, relativement peu nombreuses mais qui présentent des spécificités pouvant affecter leur niveau ou structure de coûts.

¹ L'appel à candidatures et la Foire aux questions qui l'accompagnaient peuvent être consultées ici : [FAQ - Appel à candidatures ENC 2026](#)

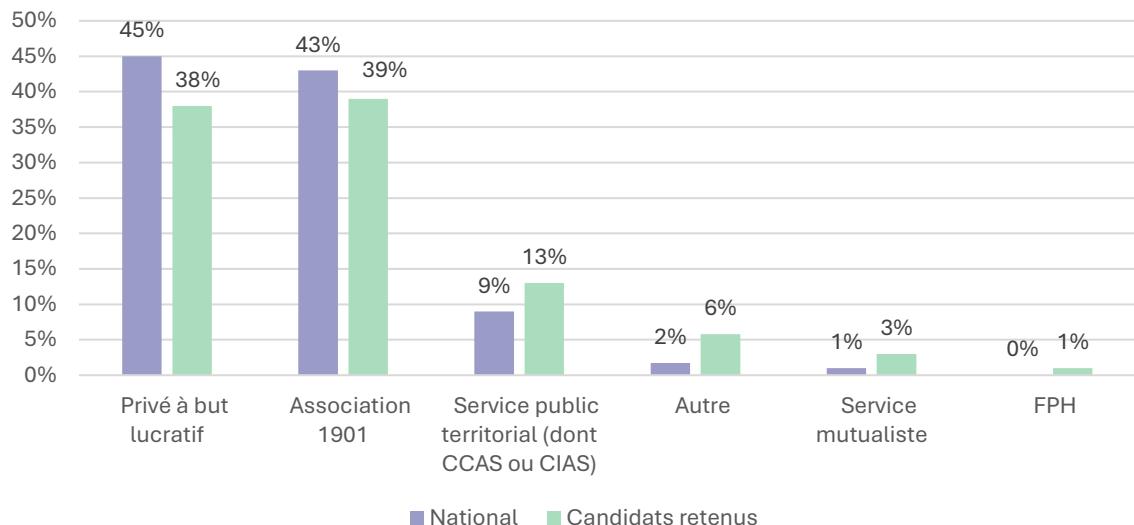
Le premier objectif doit permettre d'obtenir des résultats valables pour le secteur des SAD, tandis que le second objectif doit permettre d'avoir une précision statistique suffisante pour quantifier les spécificités de certains types de SAD.

L'objectif de diversité de l'échantillon est atteint.

L'évaluation de la représentativité d'un échantillon de SAD est limitée par l'absence d'informations relatives au « capacitaire » des SAD dans un système d'information national, analogue à ce qu'il existe pour les autres catégories d'ESMS. Néanmoins, certaines données nationales issues des remontées de la CNSA ou de la base Finess ont permis de caractériser l'échantillon sur plusieurs dimensions.

Premier constat, l'échantillon est globalement représentatif en termes de structures juridiques (cf. Graphique 1²).

Graphique 1 : répartition des SAD entre statuts juridiques, au national et dans l'échantillon

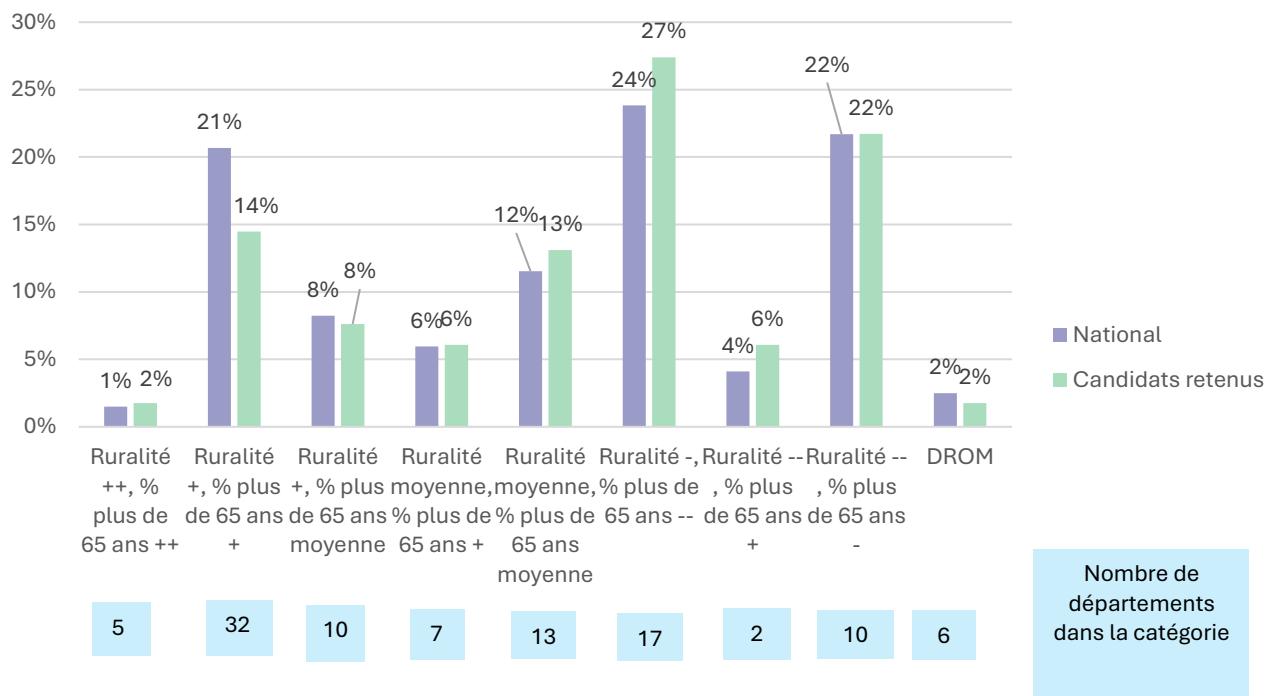


Lecture : 45 % de l'ensemble des SAD recensés dans la base Finess sont privés à but lucratif ; ces services représentent 38 % des SAD de l'échantillon

Deuxième constat, l'échantillon semble représentatif des SAD en termes d'implantation géographique, lorsque les territoires sont caractérisés par leur caractère rural et le poids du vieillissement démographique (soit deux caractéristiques qui sont supposées affecter fortement le modèle économique des SAD). Dans l'échantillon, 31 % des SAD de l'échantillon se sont déclarés opérer dans une zone à dominante urbaine, 26 % dans une zone à dominante rurale, et 43 % dans une zone mixte. Pour comparer plus précisément le type de territoire d'implantation des SAD de l'échantillon à l'ensemble des SAD recensés dans la base Finess, une typologie des territoires métropolitains a été créée en croisant la part des 65 ans et plus dans le département et le taux de ruralité de ce dernier. Huit « clusters » se sont dégagées (cf. Graphique 2), auxquelles s'ajoutent les DROM. Ainsi, même si le taux de participation des SAD à l'étude est très variable selon les régions administratives (1,1 % des SAD de Bourgogne-Franche-Comté sont participants à l'ENC, contre 7,8 % des SAD recensés en Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'échantillon semble représentatif du point de vue géographique, avec toutefois une légère sous-représentation des territoires fortement ruraux et fortement âgés et en miroir une légère sur-représentation des territoires jeunes et urbains.

² L'ensemble des statistiques descriptives fournies ont été calculées sur la base des 511 finesse géographiques des candidatures retenues.

Graphique 2 : répartition des SAD entre types de territoires caractérisés selon leur ruralité et le poids du vieillissement démographique, au national et dans l'échantillon



Lecture : 32 départements sont plutôt ruraux et plutôt âgés. 21 % des SAD sont implantés dans ces départements au national, contre 14 % des SAD de l'échantillon.

81 % des SAD retenus sont conventionnés par la Cnav dans le cadre de son action sociale auprès des GIR 5 et 6, ce qui correspond à la proportion de services en France conventionnés, selon les données communiquées par la Cnav

En termes d'activité, les SAD retenus totaliseraient 32 millions d'heures prestées sur les plans d'aide APA et PCH en 2024, ce qui correspond à 17 % des 187 millions d'heures APA et PCH prestées au national par des SAAD (données 2023). Comme l'échantillon représente environ 7 % des SAD, il ressort que les SAD de l'échantillon réalisent en moyenne de plus gros volumes d'heures APA/PCH que l'ensemble des SAD du territoire.

Certains types de SAD sont a priori en nombre suffisant pour donner à voir les éventuelles spécificités de leur structure de coûts

20 % des SAD retenus, soit 89 structures, ont un fonctionnement mixte aide et soins ; 51 d'entre eux sont d'anciens SPASAD, tandis que 28 sont en cours de fusion ou ont déjà fusionné avec un SSIAD. Ce nombre important de SAAS permettra de réaliser des analyses spécifiques aux coûts de ces structures, et de les comparer aux SAA.

En termes de spécificités géographiques, 63 SAD sont situés dans des départements avec des territoires à dominante montagneuse, ce qui permettra d'analyser les spécificités en termes de coûts de transport. En outre, 50 SAD sont situés dans des départements ayant un taux d'équipement élevé en EPHAD, ce qui permettra d'analyser si la concurrence de l'offre en EHPAD influence le modèle économique des SAD (en termes de profil des bénéficiaires APA, zone d'achalandage et coûts de transport associés etc.).

En revanche, seuls 9 SAD des DROM et 2 SAD de Corse sont retenus pour l'étude, et 10 SAD opèrent dans des départements frontaliers de la Suisse, où les tensions de recrutement sont fortes. Ces effectifs sont a priori trop faibles pour analyser statistiquement les spécificités des contextes insulaires et frontaliers, mais les données recueillies pourront être mobilisées pour une exploitation plus qualitative et pour poser des hypothèses sur les éventuels surcoûts propres à ces contextes.

Enfin, les champs libres laissés aux gestionnaires dans l'appel à candidatures pour signaler des spécificités de leur fonctionnement permettent de conclure à la diversité des services en termes d'organisation (petit SAD indépendant, SAD franchisé, SAD membre d'une fédération départementale etc.), en termes de profil des usagers (mix d'usagers « privés » et d'usagers PA/PH, dominante PA/PH, spécialisation handicap etc.) ainsi qu'en termes de territoires d'intervention (petite zone ciblée, large couverture, ou encore SAD implanté dans une résidence services senior).

Au regard de ces éléments, la DGCS, la CNSA et l'ATIH tirent un bilan positif du recrutement des SAD : non seulement la cible de recrutement est atteinte, mais l'échantillon retenu reflète la diversité du secteur. L'étude pourra être réalisée en 2026 comme prévu, avec une publication des conclusions et préconisations issues de l'analyse des données attendue en 2027.

Merci à tous les acteurs – gestionnaires, fédérations, conseils départementaux – qui se sont mobilisés pour le succès de cet appel à candidatures !